



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
29 JANVIER 2019**

PRÉSENTS : Mme I. GIANNATTASIO, Présidente
M. A. CHARVET, Vice-Président
M. R. PARTY, Secrétaire
Mmes A. BRUHIN, M. CONRAD, B. DESPLAND et C. DUBELLY
HATINGUAIS
MM. F. CAL SUAREZ, Y. HOFFMANN, P. MEYLAN, F. MERLON et
B. SCHOPFER
M. P. BOUVIER, Maire
M. X. BEUCHAT, Adjoint
M. R. HUGON, Adjoint

Mme la Présidente ouvre la séance à 20h05.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2018

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé par 9 oui et 2 abstentions.

2. PRESTATION DE SERMENT DE MME CHLOÉ BAILLIF TUSHA

M. Bouvier souhaite la bienvenue à Mme Baillif et lui adresse tous ses vœux de réussite dans son futur mandat.

Mme la Présidente donne lecture de la formule de serment, selon l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984. A l'appel de son nom, **Mme Chloé Baillif Tusha** lève la main droite et prête serment en disant « je le promets solennellement ».

Il est pris acte que **Mme Baillif Tusha** est dûment assermentée, conformément à la loi.

Par ailleurs, elle accepte que dans les procès-verbaux son nom soit simplifié à Baillif uniquement.

3. DÉSIGNATIONS

a) Désignation d'un nouveau membre de la commission de la circulation et sécurité routière

Suite à la démission de M. Oberson, aucune proposition n'est faite pour reprendre ce poste, dès lors il ne sera pas repourvu.

Mme la Présidente met cette proposition au vote.

Cette proposition est acceptée par 11 oui et 1 abstention.
Il est pris acte de cette décision.

b) Désignation d'un nouveau membre de la commission des relations publiques et de la communication

Suite à la démission de M. Oberson, **Mme Dubelly Hatinguais** propose **Mme Baillif** pour reprendre ce poste.

Mme la Présidente met cette proposition au vote.

Cette proposition est acceptée par 11 oui et 1 abstention.
Il est pris acte de cette décision.

c) Désignation d'un nouveau membre de la commission des bâtiments et travaux

Suite à la démission de M. Oberson, **Mme Dubelly Hatinguais** propose **Mme Baillif** pour reprendre ce poste.

Mme la Présidente met cette proposition au vote.

Cette proposition est acceptée par 11 oui et 1 abstention.
Il est pris acte de cette décision.

4. ÉLECTION

a) Élection d'un nouveau Vice-Président des bâtiments et travaux

Suite à la démission de M. Oberson, Vice-Président de ladite commission, **M. Schopfer** propose **M. Party** pour reprendre ce poste.

Mme la Présidente met cette proposition au vote.

M. Party est élu à l'unanimité, soit par 13 oui.
Il est pris acte de cette élection.

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Décision prise lors de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises

Suite au courrier de l'ACG du 10 décembre 2018, **Mme la Présidente** demande si l'un(e) des Conseillers(ères) municipaux(ales) a l'intention de faire opposition à la décision rendue le 21 novembre dernier, soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC - B 6 05), au sujet de la subvention d'investissement complémentaire de CHF 1'500'000.-- en faveur du Grand Théâtre prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal.

Aucun(e) Conseiller(ère) municipal(e) ne souhaite faire valoir son droit d'opposition.

Il est donc pris acte de cette décision.

6. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

a) Local de vote

M. Bouvier informe les membres du Conseil municipal que suite à la remarque de **M. Cal Suarez** lors de la précédente séance, le local de vote a été déplacé dans l'extension afin de bénéficier de la rampe et permettre son accès aux personnes à mobilité réduite.

b) Course du coteau à travers Bernex - samedi 30 mars 2019

M. Bouvier mentionne le courrier reçu à ce sujet et indique que si des membres du Conseil municipal sont intéressés à y participer, ils peuvent s'inscrire auprès du secrétariat qui transmettra une réponse groupée.

c) Pompiers

M. Bouvier communique que le Capitaine des pompiers a fait une demande de clé pour chacun des sapeurs afin qu'ils puissent accéder au local sans passer par le digicode vétuste. Ceci engendrera un dépassement d'approximativement CHF 2400.-- dont il est tenu d'informer le Conseil municipal. La clé sera nominative et une caution demandée à chacun. Il précise qu'en cas de perte, la caution sera évidemment gardée et que la clé sera bloquée par le programme de mise en passe.

d) Dossier Preisig

M. Bouvier fait part du courrier de l'Office des poursuites reçu le 18 janvier dernier, demandant d'afficher l'avis de cette vente immobilière qui aura lieu le jeudi 2 mai en ses bureaux. Les conditions de vente et l'état des charges concernant les trois lots concernés seront disponibles dès le 22 mars. Une des parts est estimée à CHF 990'000.--, une autre à CHF 1'822'000.-- et la dernière à CHF 3'877'000.--; ces prix sont largement supérieurs aux prix transmis en 2017, puisqu'il y a plus d'un million de différence entre les deux estimations. **M. Bouvier** tient le dossier complet à disposition des Conseillers(ères) municipaux(ales).

M. Cal Suarez demande si les familles locataires auparavant intéressées à acheter leur appartement le sont toujours.

M. Bouvier lui répond que la Mairie n'a pas eu de contact avec elles depuis cette nouvelle information.

M. Beuchat précise qu'il serait évidemment intéressant, notamment pour les écoliers, de pouvoir connecter la route de Valleiry avec le chemin de l'école sans passer par la route de Bellegarde. Il est cependant clair que la Commune n'a pas d'intérêt à garder les bâtiments en tant que tels mais qu'un rapprochement avec ces familles pourrait privilégier d'une part un éventuel financement commun et d'autre part la possibilité de bénéficier d'une servitude de passage. Si un emprunt à taux 0 pourrait être obtenu auprès de l'ACG, il n'est certainement pas envisageable d'investir près de CHF 7 millions sans un plan financier bien cadré.

M. Beuchat rappelle également qu'un plan localisé des chemins piétonniers avait été établi par Urbaplan et que cette parcelle représentait un intérêt public. Le mandataire précité est d'ailleurs prêt à déposer auprès du Département mais il est préférable d'intervenir simultanément à la vente, ce qui permet de baisser quelque peu le prix des lots puisqu'ils seront grevés d'une servitude.

Ce dossier représentant un certain nombre de démarches à mettre en place avant le mois de mai et toutes relativement conséquentes, **M. Beuchat** souhaite avoir l'accord du Conseil municipal sur le bien-fondé de les entreprendre.

M. Beuchat présente un ancien plan, réalisé préalablement à la construction de l'immeuble route de Valleiry 4B, donnant une idée du projet évoqué à l'époque.

Mme Dubelly Hatinguais pense que ce projet d'acquisition peut être une belle idée mais qu'il faudrait organiser une séance avec tous les locataires actuels afin qu'une proposition commune soit éventuellement déposée.

M. Meylan suggère la création d'une association avec tous les intervenants intéressés pour permettre de faire un seul bloc avant la vente aux enchères, ce qui pourrait peut-être permettre une vente de gré à gré et éviter des frais de notaire individuels.

M. Party préférerait que la Commune devienne propriétaire de cette zone, car cela permet un meilleur contrôle que si elle était vendue à des promoteurs.

M. Beuchat explique que ces parcelles étant en zone 4B, il n'existe que très peu de probabilités de voir surgir de hauts immeubles.

M. Schopfer s'inquiète des recours encore possibles par les propriétaires actuels puisqu'ils ont déjà fait repousser la vente aux enchères de près de deux ans.

M. Cal Suarez demande si cet achat prêterait d'autres projets.

M. Beuchat répond qu'à priori pas, mais que ce dossier doit vraiment être très bien documenté.

M. Meylan souligne que l'intérêt premier est de reprendre le contrôle de cette zone centrale et qu'il y a deux alternatives importantes à étudier, soit la Commune achète et considère cet investissement comme un revenu locatif, soit cet achat est fait avec les locataires actuels qui deviendraient alors propriétaires. Quelle que soit la conclusion, la Commune a deux ans pour prendre une décision puisque c'est la durée du prêt de l'ACG.

M. Schopfer demande si la Commune bénéficie d'un éventuel droit de préemption lors de la vente aux enchères.

M. Beuchat confirme que s'agissant d'une vente en bloc et donc d'un investissement conséquent, la Commune pourrait approcher la banque et faire une proposition au vu de l'intérêt public que cela représente.

Mme la Présidente clôt la discussion et demande que les Conseillers(ères) municipaux(ales) se prononcent par un vote sur la sollicitation de l'Exécutif pour étudier ce dossier de façon approfondie.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité, soit par 12 oui.

e) École primaire

M. Beuchat évoque la rencontre avec M. Jost, Directeur de l'Établissement, suite aux projections scolaires réactualisées par Urbaplan pour les prochaines années.

Il est clair qu'au moins une classe supplémentaire, pour laquelle le Directeur a déjà les ressources financières et humaines, doit être créée, voire une deuxième pendant quelques années. Selon son expérience, les prévisions sont toujours un peu basses et il est fort probable que cette douzième classe soit finalement vraiment nécessaire.

La salle de rythmique du groupe scolaire a dès lors été envisagée comme une classe possible. Si sa taille correspond aux normes du DIP, sa situation à l'entresol, juste à côté des vestiaires de la piscine et sur le passage à la salle de gym, n'est de loin pas idéale, notamment à cause du bruit généré par le mouvement des élèves se déplaçant pour leurs cours de sport. Cette solution n'apporterait toutefois qu'une réponse provisoire aux besoins puisqu'une seule classe supplémentaire pourrait y être aménagée. Par ailleurs, le bâtiment n'est pas prévu pour accueillir autant d'enfants en permanence, ce qui créera un sentiment d'étouffement.

M. Beuchat explique que l'extension, plus récente, contient à ce jour 4 classes et que cette bâtisse pourrait être agrandie côté station-service. Il s'agirait a priori de la solution la moins onéreuse. Suite à la séance avec les constructeurs, il s'avère possible d'ajouter un module de deux classes l'une sur l'autre ou de préserver le parking actuel et de créer deux classes côte à côte en prolongement de l'étage.

Les coûts de chacune de ces alternatives doivent être évalués et transmis à l'Exécutif dans une dizaine de jours. **M. Beuchat** ajoute qu'une subvention pour le développement urbain sera demandée au FIDU; elle s'élèvera environ à CHF 350'000.-- /classe. De plus, l'État finance également ce type d'infrastructure en fonction du projet.

Compte tenu des délais liés notamment au dépôt de l'autorisation de construire, ces classes pourraient être utilisées dès la rentrée 2020.

M. Schopfer s'inquiète des nuisances sonores induites par les travaux pendant les cours.

M. Beuchat indique qu'il s'agit de modules en bois pouvant être préfabriqués et déjà presque terminés avant l'implantation ce qui éviterait des nuisances trop importantes.

M. Meylan rappelle qu'à la construction de l'extension, il a été envisagé et pensé de pouvoir au besoin agrandir encore l'école en « poussant les murs ».

M. Beuchat précise encore, suite à différentes questions, que la création de ces nouveaux locaux sera en sus de l'assainissement du vieux bâtiment. Par ailleurs, en cas de forte augmentation de la

fréquentation du restaurant scolaire, l'annexe de la salle communale pourra être utilisée comme réfectoire puisqu'elle sera isolée.

f) Brunch

M. Hugon constate avec plaisir le succès du dernier brunch et communique que non seulement la salle était pleine mais également qu'il y a rencontré passablement de nouvelles personnes. Que du positif !

g) « Lily et le coffre interdit »

M. Hugon annonce que ce spectacle destiné aux enfants, proposé par Music'Arty de Cartigny et mettant en scène une comédienne et des enfants, sera joué à la salle communale le 21 mai 2019.

7. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

a) Proposition relative à la construction d'un kiosque près de la salle communale, sise chemin de la Ruelle 7

Mme la Présidente donne lecture de l'intitulé de la délibération. Nul ne souhaitant qu'elle soit lue dans son entier, elle demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 11 oui et 1 abstention.

M. Beuchat communique que la population est très contente du Petit Café dont l'offre n'est malheureusement qu'estivale sous sa forme actuelle. En outre, le Service d'hygiène, bien que tolérant pour l'instant, n'autorise pas que ce « caisson » devienne pérenne. Le kiosque provisoire a également permis d'avoir des toilettes publiques au centre du village.

Au vu de ces précédents points, il est envisagé de construire un kiosque de 80 m² au sol, isolé thermiquement pour être utilisé toute l'année, avec de grandes baies vitrées pouvant être complètement ouvertes, des raccordements pour l'électricité, etc. Evidemment cette opération nécessite un investissement avoisinant CHF 350'000.-- au lieu de la première variante bien plus simpliste, pas ouverte à l'année mais déjà chiffrée à plus de CHF 200'000.--.

Après réflexion et quelques calculs, il s'avère que la situation actuelle comprend non seulement une location du caisson mais également une mise en service des toilettes chimiques. Cumulés sur trente ans, les coûts de ces deux locations s'élèvent approximativement à CHF 280'000.-- ... finalement pas tant moins que les CHF 350'000.-- nécessaires pour avoir un beau kiosque !

M. Beuchat souligne qu'à ce prix, il n'est malheureusement pas certain de pouvoir réaliser la terrasse et le grand avant-toit demandé. Dès lors il demande à ce qu'un amendement de CHF 30'000.-- soit voté pour éviter d'éventuelles mauvaises surprises. Ce qui porterait donc l'investissement total à CHF 380'000.--.

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

L'amendement est accepté par 11 oui et 2 abstentions.

La délibération est ensuite acceptée par 11 oui et 2 abstentions.

b) Proposition relative à l'installation d'une borne escamotable au chemin de l'École, à proximité du parking jouxtant l'extension du groupe scolaire

Mme la Présidente donne lecture de l'intitulé de la délibération. Nul ne souhaitant qu'elle soit lue dans son entier, elle demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 12 oui.

M. Beuchat constate que le parking de l'école fait souvent l'objet de stationnement sauvage que ce soit dans la pelouse, sur la voie d'accès et même sur les places privées. En installant une

borne, toutes les places seraient mises en location et le parking public serait uniquement sur l'emplacement prochainement créé entre le hangar et la bibliothèque.

Ceci avait été évidemment allégué avant la nécessité de l'ajout des deux classes évoqué précédemment. Selon les travaux envisagés (classes à l'étage), l'investissement de CHF 50'000.-- sera largement amorti par les locations. Si toutefois tout ou partie du parking devait être supprimée (classes l'une sur l'autre), la délibération deviendrait infondée et serait donc annulée.

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée par 11 oui et 2 abstentions.

8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Commission des relations publiques et de la communication

Mme Dubelly Hatinguais annonce que la prochaine séance aura lieu le 5 février.

b) Commission des affaires sociales, sports et loisirs

M. Cal Suarez indique qu'une réunion est fixée le 7 février.

c) Commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie

M. Meylan souhaite arrêter une date avec ses membres à la fin de ce Conseil municipal.

Épiphanie

Mme Bruhin fait part du bon déroulement de la fête de l'Épiphanie organisée par la Jeunesse au parascolaire. Une quarantaine de personnes, en grande majorité des familles, ont participé à cet événement.

Démission

Mme Giannattasio annonce qu'après 8 ans de bons et loyaux services, elle vient de présider son dernier Conseil municipal car elle va déménager prochainement.

M. Bouvier souhaite faire une communication à huis clos pour préserver la sphère privée et éviter que des éléments ne sortent dans le public pour le moment.


Mme la Présidente reprend la parole et demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

Le huis clos est accepté à l'unanimité soit par 12 oui.

Mme la Présidente lève le huis clos et la séance à 22h10.


La Présidente du Conseil municipal
Isabelle Giannattasio


Le Secrétaire du Conseil municipal
Raphaël Party


La Secrétaire
Joëlle Noverraz